

Unité départementale des Bouches du Rhône
16 rue Zattara CS 70248
13333 MARSEILLE

MARSEILLE, le 14/03/2023

Rapport de l'Inspection des installations classées

Visite d'inspection du 13/10/2022

Contexte et constats

Publié sur 

DELTA BAIE

10 RUE DE BERLIN
13127 Vitrolles

Références : D-0651-AIX-2023
Code AIOT : 0100007170

1) Contexte

Le présent rapport rend compte de l'inspection réalisée le 13/10/2022 dans l'établissement DELTA BAIE implanté 10 RUE DE BERLIN 13127 Vitrolles. Cette partie « Contexte et constats » est publiée sur le site Géorisques (<https://www.georisques.gouv.fr/>).

Les informations relatives à l'établissement sont les suivantes :

- DELTA BAIE
- 10 RUE DE BERLIN 13127 Vitrolles
- Code AIOT : 0100007170
- Régime : Néant
- Statut Seveso : Non Seveso
- IED : Non

L'activité réalisé sur le site est la fabrication de menuiseries.

Les thèmes de visite retenus sont les suivants :

- Vérifications des dispositions réglementaires applicable au site au regard de la proximité avec l'établissement SEVESO voisin.

2) Constats

2-1) Introduction

Le respect de la réglementation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement relève de la responsabilité de l'exploitant. Le contrôle des prescriptions réalisé ne se veut pas exhaustif, mais centré sur les principaux enjeux recensés et à ce titre, ne constitue pas un examen de conformité de l'administration à l'ensemble des dispositions qui sont applicables à l'exploitant. Les constats relevés par l'inspection des installations classées portent sur les installations dans leur état au moment du contrôle.

A chaque point de contrôle est associée une fiche de constat qui comprend notamment les informations suivantes :

- le nom donné au point de contrôle ;
- la référence réglementaire de la prescription contrôlée ;
- si le point de contrôle est la suite d'un contrôle antérieur, les suites retenues lors de la précédente visite ;
- la prescription contrôlée ;
- à l'issue du contrôle :
 - le constat établi par l'inspection des installations classées ;
 - les observations éventuelles ;
 - le type de suites proposées (voir ci-dessous) ;
 - le cas échéant la proposition de suites de l'inspection des installations classées à Monsieur le Préfet; il peut par exemple s'agir d'une lettre de suite préfectorale, d'une mise en demeure, d'une sanction, d'une levée de suspension, ...

Il existe trois types de suites :

- « avec suites administratives » : les non-conformités relevées conduisent à proposer à Monsieur le Préfet, conformément aux articles L.171-7 et L.171-8 du code de l'environnement, des suites administratives. Dans certains cas, des prescriptions complémentaires peuvent aussi être proposées ;
- « susceptible de suites administratives » : lorsqu'il n'est pas possible en fin d'inspection de statuer sur la conformité, ou pour des faits n'engageant pas la sécurité et dont le retour à la conformité peut être rapide, l'exploitant doit transmettre à l'inspection des installations classées dans un délai court les justificatifs de conformité. Dans le cas contraire, il pourra être proposé à Monsieur le Préfet, conformément aux articles L.171-7 et L.171-8 du code de l'environnement, des suites administratives ;
- « sans suite administrative ».

2-2) Bilan synthétique des fiches de constats

Les fiches de constats disponibles en partie 2-4 fournissent les informations de façon exhaustive pour chaque point de contrôle. Leur synthèse est la suivante :

Les fiches de constats suivantes ne font pas l'objet de propositions de suites administratives :

N°	Point de contrôle	Référence réglementaire	Si le point de contrôle provient d'une <u>précédente</u> inspection : suite(s) qui avai(ent) été donnée(s)	Autre information
1	Activité économique au régime ICPE incertain	Autre du 09/06/2020, article Note de cadrage de l'AN 100m	/	Sans objet
2	Activité économique au régime ICPE incertain	Autre du 09/06/2020, article Note de cadrage de l'AN 100m	/	Sans objet
3	Régime ICPE identifié – En amont de l'inspection	Autre du 09/06/2020, article Note de cadrage de l'AN 100m	/	Sans objet
4	Régime ICPE identifié - Pendant l'inspection / Visite terrain	Autre du 09/06/2020, article Note de cadrage de l'AN 100m	/	Sans objet
5	Régime ICPE identifié - Pendant l'inspection / Visite terrain	Autre du 09/06/2020, article Note de cadrage de l'AN 100m	/	Sans objet
7	Régime ICPE identifié - Pendant l'inspection / Visite terrain	Autre du 09/06/2020, article Note de cadrage de l'AN 100m	/	Sans objet
8	Régime ICPE identifié - Pendant l'inspection / Visite terrain	Autre du 09/06/2020, article Note de cadrage de l'AN 100m	/	Sans objet

2-3) Ce qu'il faut retenir des fiches de constats

L'activité réalisé sur le site est la fabrication de menuiseries. Les activités exercées sur le site ne sont pas classables au titre de la nomenclature des ICPE.

2-4) Fiches de constats

N° 1 : Activité économique au régime ICPE incertain

Référence réglementaire : Autre du 09/06/2020, article Note de cadrage de l'AN 100m
Thème(s) : Situation administrative, 2) Lors d'un déplacement sur zone
Point de contrôle déjà contrôlé : Sans Objet
Prescription contrôlée : Présence de matériaux combustibles en certaine quantité à proximité du Seveso ? Présence d'un bâtiment à caractère industriel ?
Constats : Présence d'une cinquantaine de palettes de bois stockées à l'extérieur ainsi qu'une zone de stockage des déchets : une benne de 40 m ³ contenant des déchets plastiques issus de la découpe des profils pvc. Il y a également à l'arrière du site des racks de stockage de profil pvc et de verres. Présence d'un bâtiment industrie d'environ 2 000 m ² comprenant les chaînes de fabrication et des bureaux administratifs.
Type de suites proposées : Sans suite
Proposition de suites : Sans objet

N° 2 : Activité économique au régime ICPE incertain

Référence réglementaire : Autre du 09/06/2020, article Note de cadrage de l'AN 100m
Thème(s) : Situation administrative, POI commun
Point de contrôle déjà contrôlé : Sans Objet
Prescription contrôlée : L'ICPE fait-elle partie du POI commun du Seveso ?
Constats : L'ICPE ne fait pas partie du POI commun du Seveso.
Type de suites proposées : Sans suite
Proposition de suites : Sans objet

N° 3 : Régime ICPE identifié – En amont de l'inspection

Référence réglementaire : Autre du 09/06/2020, article Note de cadrage de l'AN 100m
Thème(s) : Situation administrative, 1 - Référentiel réglementaire connu
Point de contrôle déjà contrôlé : Sans Objet
Prescription contrôlée : Liste des rubriques autorisées, enregistrées ou déclarées et volumes / quantités de matières présentes dans l'installation. Quelles prescriptions s'appliquent ? - AP ... ou récépissé en date du ... - AMPG ...
Constats : L'activité réalisé sur le site est la fabrication de menuiseries. Les activités exercées sur le site ne sont pas classables au titre de la nomenclature des ICPE.
Type de suites proposées : Sans suite
Proposition de suites : Sans objet

N° 4 : Régime ICPE identifié - Pendant l'inspection / Visite terrain

Référence réglementaire : Autre du 09/06/2020, article Note de cadrage de l'AN 100m
Thème(s) : Situation administrative, 1 - Situation Administrative
Point de contrôle déjà contrôlé : Sans Objet
Prescription contrôlée : L'exploitant peut-il présenter son arrêté préfectoral d'autorisation/enregistrement ou/et ses récépissés de déclaration et prescriptions délivrées?
Constats : Le site n'est pas classé au titre de la nomenclature des ICPE
Type de suites proposées : Sans suite
Proposition de suites : Sans objet

N° 5 : Régime ICPE identifié - Pendant l'inspection / Visite terrain

Référence réglementaire : Autre du 09/06/2020, article Note de cadrage de l'AN 100m
Thème(s) : Situation administrative, 2 - Distances d'éloignement / Distances d'isolement
Point de contrôle déjà contrôlé : Sans Objet
Prescription contrôlée : Respect des distances d'éloignement pour les stockages extérieurs ?
Constats : Les stockages extérieurs se situent à environ 100 mètres des limites du site voisin Seveso. En effet un autre site industriel (société SOTIS) se trouve entre le site Delta baie et le site Seveso Air liquides.
Type de suites proposées : Sans suite
Proposition de suites : Sans objet

N° 7 : Régime ICPE identifié - Pendant l'inspection / Visite terrain

Référence réglementaire : Autre du 09/06/2020, article Note de cadrage de l'AN 100m
Thème(s) : Situation administrative, 4 - Détection et Moyens de lutte contre l'incendie
Point de contrôle déjà contrôlé : Sans Objet
Prescription contrôlée : Respect des prescriptions des AMPG, AP, EDD... pour la détection incendie
Constats : Le site n'est pas classé au titre de la nomenclature des ICPE. Les moyens d'extinctions existants sur le site sont les extincteurs. Des exercices évacuations incendie sont réalisés de temps en temps.
Type de suites proposées : Sans suite
Proposition de suites : Sans objet

N° 8 : Régime ICPE identifié - Pendant l'inspection / Visite terrain

Référence réglementaire : Autre du 09/06/2020, article Note de cadrage de l'AN 100m
Thème(s) : Situation administrative, Cas particuliers - POI commun avec le Seveso
Point de contrôle déjà contrôlé : Sans Objet
Prescription contrôlée : Date du dernier exercice POI commun :
Constats : L'exploitant n'est pas informé des risques présentés par le site Seveso voisin. L'exploitant ne participe pas à des exercices en lien avec le Seveso Voisin.
Type de suites proposées : Sans suite
Proposition de suites : Sans objet